



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} MARS 2021
DE 07H30 À 08H18, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2021/01

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Patrick TELFSER, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Conseiller communal de Morlon
- M. Patrice MORAND, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- M. Jérôme TORNARE, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué et Syndic de Riaz
- M. Alain HEIMO, Délégué et Conseiller communal de Vuadens

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction et Syndic de Le Pâquier
- M. Antonin CHARRIERE, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Riaz
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction et Syndic de Morlon

- M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DAEC)
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
- Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

- M. Jean GODEL, Journaliste à La Gruyère
- M. Stéphane SANCHEZ, Journaliste à La Liberté

- M. Cédric JUNGO, Ingénieur de Ville, Ville de Bulle
- Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

Excusés :

- M. Eric GOBET, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- M. Joseph GREMAUD, Délégué et Conseiller communal de Le Pâquier
- Mme Katia MEIER, Aménagiste (SECA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} octobre 2020	2
3. Nomination au Comité de direction	3
4. Approbation des comptes de l'exercice 2020	3
5. Adoption du plan directeur d'agglomération	12
6. Assemblée de reconstitution de MOBUL	17
7. Divers	18
7.1. Date prochaine Assemblée des délégués	18

1. Salutations et contrôle des présences

La secrétaire, **Mme Laurence Jenny**, procède au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger.

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

M. Patrice MORAND, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. Jérôme TORNARE, Délégué et Conseiller communal de Bulle

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

Aucun délégué présents, un courriel approuvant les points d'ordre du jour va nous être adressé
Hors séance : le 04.03.2021, le Conseil communal de Le Pâquier a approuvé par courriel tous les points d'ordre du jour de ladite Assemblée, à savoir les comptes et le plan directeur d'agglomération.

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Syndic (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Alain HEIMO, Délégué et Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page. Il salue le départ d'un ancien membre, Vice-Président de l'Assemblée et Syndic de la Commune de Vuadens, M. Daniel Tercier, qui a démissionné à fin 2020 et sera remplacé sous le point 3 de l'ordre du jour.

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée qui sera une séance importante dans la mesure où ils auront à approuver le plan d'agglomération (PA4). Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2020/02 de la séance du 1^{er} octobre 2020.

➤ **L'Assemblée des délégués**, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 2020/02 de la séance du 1^{er} octobre 2020, avec remerciements à son auteure.

3. Nomination au Comité de direction

M. le Préfet propose la nomination de M. Patrick Telfser au titre de Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens, pour une courte durée, en remplacement de M. Daniel Tercier, ancien Syndic de Vuadens qui a démissionné dans le courant du mois de décembre 2020. M. le Préfet remercie M. P. Telfser de son engagement.

- L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve la nomination de M. Patrick Telfser, au titre de Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2020

M. le Préfet cède la parole à M. Cédric Jungo pour l'examen des comptes 2020 de Mobul.

M. C. Jungo donne lecture et commente le rapport de gestion reçu le vendredi 26.02.2021.



Février 2021

Association de communes Mobul Rapport de gestion de l'exercice 2020

Rapport sur les comptes de l'exercice 2020 à l'attention du Comité de Direction

1. RESULTAT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à Fr. 3'699'406.97. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 3'622'180.00. L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 77'226.97.

Les produits de fonctionnement s'élèvent également à Fr. 3'699'406.97. Il s'agit du montant des charges de fonctionnement qui ont été facturées aux Communes membres ainsi que des subventions cantonales.

Le résultat net de fonctionnement, avant comptabilisation des soldes aux communes, fait apparaître un excédent de produits de Fr. 976.43. Le montant final nécessaire à l'équilibre des comptes sera décompté aux Communes.

Par rapport au budget, nous signalons seulement les écarts significatifs, à savoir :

	Budget	Comptes	Différences
Dépenses de fonctionnement			
Mandat administratif (020.310.00)	60'000.00	68'182.70	+8'182.70
Entretien du réseau (650.314.00)	250'000.00	236'083.35	-13'916.65
Honoraires et frais d'étude (650.318.10)	20'000.00	75'121.60	+55'121.60
Honoraires divers (790.318.00)	150'000.00	184'507.05	+34'507.05
Recettes de fonctionnement			
Subventions cantonales pour les études (650.461.10)	10'000.00	51'664.75	+41'664.75
Subventions cantonales pour l'exploitation (650.461.20)	1'632'000.00	1'678'547.00	+46'547.00
Participations communales (Chap.9)	1'794'290.00	1'793'313.57	-976.43

Comptes 2020 :

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

012 Exécutif (comité de direction, commissions)

Les jetons de présence s'élèvent à Fr 2'415.00 alors qu'un montant de Fr 4'200.00 était inscrit au budget.

02 Administration

020 Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr 68'182.70 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2020. Le budget prévu pour ce poste était de Fr 60'000.00.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 729.55 correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués.

La Ville de Bulle assume les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat et de comptabilité. Pour l'année 2020, il y a eu une surcharge de travail avec le développement en parallèle à la réalisation des PA1 et PA3, du PA4. Il rappelle aux délégués qu'ils ont accepté pour l'année 2021, une augmentation du budget à CHF 80'000.00 vu que les choses se complexifient. Les PA s'additionnent et il y a une augmentation de travail administratif, tant pour le Comité que pour l'Administration.

b) Culture et loisirs

32 Médias

320 Informations et communications

Les frais internet de Fr 5'578.55 sont essentiellement constitués des coûts de mise en place du nouveau site internet.

Le poste communication générale a été dépassé de Fr 794.05 en raison des nombreuses informations déposées sur le site internet lors de la mise en consultation du PA4.

c) Transports et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

Les travaux de la ligne 3 se sont terminés en décembre 2020 et se montent, y compris une provision de Fr.125'000.00, à Fr 236'083.35. Les travaux de réfection de l'arrêt de bus de la gare de Vuadens n'ont pas été réalisés en raison du projet ~~Valtralog~~ à venir. Les subventions cantonales pour les travaux, prévues pour un montant de Fr 115'000.00, seront effectivement imputée en 2021.

Les honoraires et frais d'études s'élèvent à Fr 75'121.60. Une subvention cantonale y relative a été perçue pour un montant de Fr. 51'664.75. Subventions déduites, le dépassement s'élève à Fr. 13'456.85. Ce dépassement est en lien avec les analyses complémentaire au réseau des bus et de la répartition des recettes Frimobil.

Le contrat de prestations s'élève à Fr 3'000'000.00 pour un budget de Fr 3'000'000.00. Le montant versé en trop aux TPF en cours d'exercice n'apparaît pas, car il a été comptabilisé en avance de charge sur 2021 par un transitoire. Même chose pour la subvention cantonale d'exploitation y relative.

Les subventions cantonales sur l'exploitation du réseau totalisent Fr. 1'678'547.00, soit une augmentation de Fr. 46'547.00

69 Trafic, autres tâches

690 Autres tâches du trafic

Aucuns frais internet pour la mise à jour des horaires sur le site n'ont été facturés en 2020.

Fonctionnement :

d) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Les honoraires comptabilisés pour un montant de Fr. 184'507.05 représentent les études en lien avec le développement du PA4. En plus des prestations habituelles de coordination, une analyse du plan directeur cantonal, respectivement du plan directeur régional, a nécessité un travail important, raison du dépassement de Fr. 34'507.05

Une demande de subvention, au sens de la nouvelle Loi cantonale sur les agglomérations, pour les études du PA4 a été transmise au canton en tout début d'année.

L'imputation interne de Fr. 60'881.65 concerne la dernière tranche de l'amortissement du PA3 facturé aux communes.

e) Finances

94 Gérance de la fortune et des dettes

940 Intérêts et amortissements

Les frais bancaires se sont élevés à Fr 545.20.

941 Participation des communes

Les participations des communes s'élèvent à Fr 1'793'313.57. La somme de Fr 1'794'290.00, selon le budget, a déjà été facturée. Le solde final sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués, soit Fr. 976.43 reversés par Mobul.

Comme précédemment, les participations des Communes ont été divisées en deux parties, soit administration et transports étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports.

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	73'513.87		71'000.00		77'976.95	
01	Législatif et exécutif	4'582.60		7'400.00		4'585.35	
012	Exécutif (comité de direction, commissions)	4'582.60		7'400.00		4'585.35	
012.330.00	Traitements et jetons de présence	2'415.00		4'200.00		2'533.35	
012.317.00	Frais de représentation	115.60		1'000.00			
012.318.00	Organe de révision	2'052.00		2'200.00		2'052.00	
02	Administration	68'931.27		63'600.00		73'391.60	
020	Administration générale	68'931.27		63'600.00		73'391.60	
020.310.00	Mandat administratif	68'182.70		60'000.00		68'402.00	
020.310.01	Publications et annonces	729.55		1'000.00		450.25	
020.310.02	Fournitures de bureau			100.00			
020.318.01	Frais de ports et de télécommunications	19.02		500.00		169.50	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et divers			1'000.00			
020.318.60	Honoraires divers			1'000.00		8'069.85	
1	SECURITE PUBLIQUE						
3	CULTURE ET LOISIRS	7'872.60		7'500.00		1'520.75	
32	Médias	7'872.60		7'500.00		1'520.75	
320	Informations intercommunales - Communication	7'872.60		7'500.00		1'520.75	
320.318.00	Frais internal	5'578.55		6'000.00		796.70	
320.318.10	Communication générale	2'294.05		1'500.00		724.05	

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3'311'204.95	1'845'211.75	3'271'700.00	1'767'000.00	3'332'749.45	1'838'409.20
65	Trafic régional	3'311'204.95	1'845'211.75	3'271'500.00	1'767'000.00	3'332'749.45	1'838'409.20
650	Trafic d'agglomération	3'311'204.95	1'845'211.75	3'271'500.00	1'767'000.00	3'332'749.45	1'838'409.20
650.314.00	Entretien du réseau	236'083.35		250'000.00			
650.316.00	Communication générale			1'000.00		323.05	
650.316.02	Emoluments de chancellerie et divers			500.00			
650.318.10	Honoraires et frais d'étude	75'121.60		20'000.00		31'526.40	
650.364.00	Contrats de prestations	3'000'000.00		3'000'000.00		3'200'800.00	
650.461.10	Subventions cantonales pour les études		51'664.75		10'000.00		15'613.20
650.461.11	Subventions cantonales pour les travaux		115'000.00		125'000.00		
650.461.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'578'547.00		1'632'000.00		1'822'595.00
69	Trafic, autres tâches			200.00			
690	Autres tâches du trafic			200.00			
690.318.50	Frais internet			200.00			
7	ENVIRONNEMENT	245'388.70		210'890.00		125'896.25	
79	Aménagement	245'388.70		210'890.00		125'896.25	
790	Aménagement du territoire	245'388.70		210'890.00		125'896.25	
790.318.00	Honoraires divers	184'507.05		150'000.00		45'896.25	
790.395.00	Imputation interne des amortissements	60'881.65		60'890.00		80'000.00	

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES	61'426.85	1'854'195.22	61'090.00	1'855'180.00	80'248.90	1'779'983.10
94	Gérance de la fortune et des dettes	61'426.85	1'854'195.22	61'090.00	1'855'180.00	80'248.90	1'779'983.10
940	Intérêts et amortissements	61'426.85	60'881.65	61'090.00	60'890.00	80'248.90	80'000.00
940.318.00	Frais de banques	545.20		200.00		248.50	
940.318.80	Frais de gestion					0.40	
940.330.00	Amortissements	60'881.65		60'890.00		80'000.00	
940.495.00	Imputation interne des amortissements		60'881.65		60'890.00		80'000.00
941	Participations des communes		1'793'313.57		1'794'290.00		1'699'983.10
941.452.01	Participation de la commune de Bulle - administration		210'946.27		181'670.00		89'572.65
941.452.02	Participation de la commune de Morlon - administration		5'191.15		4'460.00		2'472.95
941.452.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		9'631.25		8'440.00		4'796.65
941.452.04	Participation de la commune de Riaz - administration		22'100.70		19'050.00		10'267.65
941.452.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		18'271.00		15'690.00		8'532.75
941.452.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'205'111.75		1'236'930.00		1'231'111.20
941.452.12	Participation de la commune de Morlon - transports		296'77.80		30'460.00		30'621.50
941.452.14	Participation de la commune de Riaz - transports		126'604.25		130'150.00		127'007.95
941.452.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		104'399.40		107'160.00		105'599.60
941.452.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		48'210.00		48'210.00		63'390.00
941.452.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		1'190.00		1'190.00		1'580.00
941.452.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		2'250.00		2'250.00		3'050.00
941.452.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		5'070.00		5'070.00		6'540.00
941.452.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		4'170.00		4'170.00		5'440.00

Compte	FONCTIONNEMENT	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	RECAPITULATION						
0	ADMINISTRATION	73'513.87		71'000.00		77'976.95	
3	CULTURE ET LOISIRS	7'872.60		7'500.00		1'520.75	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3'311'204.95	1'845'211.75	3'271'700.00	1'767'000.00	3'332'749.45	1'838'409.20
7	ENVIRONNEMENT	245'388.70		210'890.00		125'896.25	
9	FINANCES	61'426.85	1'854'195.22	61'090.00	1'855'180.00	80'248.90	1'779'983.10
	TOTALISATION	3'699'406.97	3'599'405.97	3'622'180.00	3'522'180.00	3'618'392.30	3'518'392.30

Investissements :

3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

62 Routes communales et génie civil

620 Routes communales et génie civil

La subvention reçue de la Confédération pour Fr 1'131'343.00 sera redistribuée en 2021 selon les statuts.

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		1'131'343.00	4'394'700.00	4'394'700.00
62	Routes communales et génie civil		1'131'343.00	4'394'700.00	4'394'700.00
620	Routes communales et génie civil		1'131'343.00	4'394'700.00	4'394'700.00
620 501.04	Bulle - M3 - Axe entrée Nord (Rte de Riaz) - Subv. Mobul			136'000.00	
620 501.17	Bulle - M19(c) - MD Tr. Coude-Pépinière - Subv. Mobul			12'300.00	
620 501.29	Morlon - M24(b) - Stat. deux-roues - Subv. Mobul			1'600.00	
620 501.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv. Mobul			6'500.00	
620 501.34	Le Pâquier - M24(a) - Stat. deux-roues - Subv. Mobul			1'600.00	
620 501.35	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz - Subv. Mobul			6'500.00	
620 501.40	Riaz - M24(c) - Stat. deux-roues - Subv. Mobul			1'200.00	
620 501.44	Vuadens - M16(b) - Arrêt ZI-Gare - Subv. Mobul			3'000.00	
620 501.45	Bulle - 9.1 - Giratoires Accroch.Riaz-Pala - Subv. Mobul			60'000.00	
620 501.53	Bulle - 6.3 - Voie verte - Subv. Mobul			300'000.00	
620 501.55	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz Compl. - Subv. Mobul			25'000.00	
620 501.60	Bulle - 1.1 - Rte de Riaz - Etape 2 - Subv. Mobul			140'000.00	
620 501.61	Riaz - 1.2 - Nord ligne bus 1 - Subv. Mobul			172'000.00	
620 501.66	Vuadens - M16(a) - Terminus Z.I.Vuadens - Subv. Mobul			12'200.00	
620 501.68	Vuadens - M16(c) - Arrêt Sur le Dally - Subv. Mobul			3'000.00	
620 570.04	Bulle - M3 - Axe entrée Nord (Rte de Riaz) - Subv.Féd.Redistr.			520'000.00	
620 570.17	Bulle - M19(c) - MD Tr. Coude-Pépinière - Subv.Féd.Redistr.			49'000.00	
620 570.29	Morlon - M24(b) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.Redistr.			6'200.00	
620 570.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv.Féd.Redistr.			34'200.00	
620 570.34	Le Pâquier - M24(a) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.Redistr.			6'200.00	
620 570.35	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz - Subv.Féd.Redistr.			34'100.00	
620 570.40	Riaz - M24(c) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.Redistr.			4'600.00	
620 570.44	Vuadens - M16(c) - Arrêt ZI-Gare - Subv.Féd.Redistr.			12'200.00	
620 570.45	Bulle - 9.1 - Giratoires Accroch.Riaz-Pala - Subv.Féd.Redistr.			240'000.00	
620 570.53	Bulle - 6.3 - Voie verte - Subv.Féd.Redistr.			1'200'000.00	
620 570.55	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz Compl. - Subv.Féd.Redistr.			100'000.00	
620 570.60	Bulle - 1.1 - Rte de Riaz - Etape 2 - Subv.Féd.Redistr.			560'000.00	
620 570.61	Riaz - 1.2 - Nord ligne bus 1 - Subv.Féd.Redistr.			688'000.00	
620 570.66	Vuadens - M16(a) - Terminus Z.I.Vuadens - Subv.Féd.Redistr.			48'800.00	
620 570.68	Vuadens - M16(c) - Arrêt Sur le Dally - Subv.Féd.Redistr.			12'200.00	
620 622.01	Participation de la commune de Bulle				166'600.00
620 622.02	Participation de la commune de Morlon				4'300.00
620 622.03	Participation de la commune de Pâquier				7'500.00
620 622.04	Participation de la commune de Riaz				15'700.00
620 622.05	Participation de la commune de Vuadens				12'900.00

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
620 622.05	Participation de la commune de Bulle PA3				536'600.00
620 622.07	Participation de la commune de Morlon PA3				13'200.00
620 622.08	Participation de la commune de Pâquier PA3				23'200.00
620 622.09	Participation de la commune de Riaz PA3				53'000.00
620 622.10	Participation de la commune de Vuadens PA3				45'900.00
620 670.02	Bulle - M2(b) - Rue de l'Ancien-Corité - Subv.Féd.à Red		147'333.00		
620 670.03	Bulle - M2(c) - Rue de Gruyères - Subv.Féd.à Red		289'430.00		
620 670.04	Bulle - M3 - Axe entrée Nord (Rte de Riaz) - Subv.Féd.à Red				523'000.00
620 670.05	Bulle - M5(a) - Pl.-R.St Denis + R.Gruyère - Subv.Féd.à Red		564'357.00		
620 670.07	Bulle - M6 - Rue de la Condémme - Subv.Féd.à Red		129'623.00		
620 670.17	Bulle - M19(c) - MD Tr. Coude-Pépinière - Subv.Féd.à Red				43'000.00
620 670.29	Morlon - M24(b) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.à Red				6'200.00
620 670.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv.Féd.à Red				34'200.00
620 670.34	Le Pâquier - M24(a) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.à Red				6'200.00
620 670.35	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz - Subv.Féd.à Red				34'100.00
620 670.40	Riaz - M24(c) - Stat. deux-roues - Subv.Féd.à Red				4'800.00
620 670.44	Vuadens - M16(c) - Arrêt ZI-Gare - Subv.Féd.à Red				12'200.00
620 670.45	Bulle - 9.1 - Giratoires Accroch.Riaz-Pala - Subv.Féd.à Red				240'000.00
620 670.53	Bulle - 6.3 - Voie verte - Subv.Féd.à Red				1'200'000.00
620 670.55	Riaz - M10(a) - Traversée Riaz Compl. - Subv.Féd.à Red				103'000.00
620 670.60	Bulle - 1.1 - Rte de Riaz - Etape 2 - Subv.Féd.à Red				563'000.00
620 670.61	Riaz - 1.2 - Nord ligne bus 1 - Subv.Féd.à Red				688'000.00
620 670.66	Vuadens - M16(a) - Terminus Z.I.Vuadens - Subv.Féd.à Red				48'800.00
620 670.68	Vuadens - M16(c) - Arrêt Sur le Dally - Subv.Féd.à Red				12'200.00

Compte	INVESTISSEMENTS	Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		1'131'343.00	4'394'700.00	4'394'700.00
	TOTALISATION		1'131'343.00	4'394'700.00	4'394'700.00
	Résultat		1'131'343.00		

Report au bilan des investissements :

Compte	REPORTS AU BILAN	Comptes 2020	
		Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'131'343.00	
999	Comptes de report au bilan	1'131'343.00	
999.590.00	Report au bilan des recettes d'investissements	1'131'343.00	

Bilan :

4. COMPTES AU BILAN

a) Actifs

102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	Fr. 1'202'248.28, montant correspondant au solde du c/c bancaire.
115.0x	Débiteurs Communes	Fr. 1'391.25, il s'agit du montant à récupérer auprès des communes selon tableau de répartition.
130.00	Avances de subventions	Fr. 351'200.00. Pas de variation sur 2020.
139.00	Produits à recevoir	Fr. 180'281.75. Subvention à recevoir concernant les honoraires et études, ainsi que le montant versé en trop aux TPF.
141.1	Honoraires étude PA 3	L'investissement est totalement amorti fin 2020.

b) Passifs

200	Fournisseurs divers	Fr. 152'894.60 totalisent les diverses factures à payer au 31 décembre 2020.
200.0x	Créanciers Communes	Fr. 2'367.68, il s'agit du montant en faveur des communes selon le tableau de répartition.
230.0	Subventions à redistribuer	Fr. 1'454'859.00, ce montant correspond au solde des subventions ressortant des comptes d'investissements.
240.0	Provisions	Fr. 125'000.00, c'est le montant d'honoraires estimé pour la finalisation des études et travaux de la ligne 3.

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2020	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2020
1	ACTIF				
10	Disponible	61'836.85	2'958'330.65	1'817'919.22	1'202'248.28
102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	61'836.85	2'958'330.65	1'817'919.22	1'202'248.28
11	Réalisable	96.65	3'179.05	1'884.45	1'391.25
115.00	Débiteurs divers		1'787.60	1'787.60	
115.03	Débitur commune de Le Pâquier	96.65	1'391.25	96.65	1'391.25
13	Actifs transitoires	367'013.20	180'281.75	15'813.20	531'481.75
130.00	Avances de subventions	351'200.00			351'200.00
139.00	Produits à recevoir	15'813.20	180'281.75	15'813.20	180'281.75
14	Investissements	60'881.65		60'881.65	
141.1	Honoraires étude PA 3	60'881.65		60'881.65	
199	TOTAL DE L'ACTIF	489'828.35	3'141'791.45	1'896'498.52	1'735'121.28

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2020	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2020
2	PASSIF				
20	Engagements courants	-128'312.35	164'651.47	191'601.40	-155'262.28
200	Fournisseurs divers	-99'598.80	99'598.80	152'694.50	-152'894.60
200.01	Créancier commune de Bulle	-23'646.15	53'922.42	31'618.25	-1'941.98
200.02	Créancier commune de Morlon	-595.55	1'326.70	782.20	-51.05
200.04	Créancier commune de Riaz	-2'444.20	5'584.90	3'345.75	-205.05
200.05	créancier commune de Vuadens	-2'027.65	4'618.65	2'760.60	-169.60
23	Subventions à redistribuer	-323'516.00		1'131'343.00	-1'454'859.00
230.0	Subventions à redistribuer	-323'516.00		1'131'343.00	-1'454'859.00
24	Provisions	-35'000.00	35'000.00	125'000.00	-125'000.00
240.0	Provisions	-35'000.00	35'000.00	125'000.00	-125'000.00
25	Passifs transitoires	-3'000.00	3'000.00		
259.02	Produits reçus d'avance	-3'000.00	3'000.00		
299	TOTAL DU PASSIF	-489'828.35	202'651.47	1'447'944.40	-1'735'121.28

Mobul - répartition finale 2020

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissement Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Total des participations 2020 selon comptes	Total des participations versées en 2020	Solde à décompter aux communes
Bulle	259'156.30	1'205'111.75		1'464'268.05	1'466'210.00	-1'941.95
Morlon	6'381.15	29'677.80		36'058.95	36'110.00	-51.05
Le Pâquier	12'081.25	0.00		12'081.25	10'690.00	1'391.25
Riaz	27'260.70	126'804.25		154'064.95	154'270.00	-205.05
Vuadens	22'441.00	104'399.40		126'840.40	127'010.00	-169.60
Total	327'320.40	1'465'993.20	0.00	1'793'313.60	1'794'290.00	-976.40

Annexe aux comptes

Mobul, répartition 2020

du transport

fonctionnement et investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre a) des statuts
25% au prorata de la population et 75% au prorata de la population pondérée par l'IPF

Montant à répartir issu du fonctionnement, chapitres 65-69	1'465'993.20
Montant représentant l'amortissement des investissements de transport	0.00
	<u>1'465'993.20</u>

Commune	Population légale au 31.12.2018	Indice du potentiel fiscal de l'année 2020	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Participations aux frais de fonctionnement	Participations aux frais d'investissement	Total
Bulle	23'439	106.12	2'487'347	82.20%	1'205'111.75	0.00	1'205'111.75
Morlon	615	97.50	59'963	2.02%	29'677.80	0.00	29'677.80
Le Pâquier							
Riaz	2'781	90.24	250'957	8.65%	126'804.24	0.00	126'804.25
Vuadens	2'405	84.27	202'669	7.12%	104'399.42	0.00	104'399.40
	29'240		3'000'936	100.00%	1'465'993.20	0.00	1'465'993.20

du PA

investissement, selon article 15, alinéa 1, lettre b) des statuts

80% à charge de la commune de domicile

20% au prorata de la population pondérée

Les subventions de Mobul et les participations à Mobul seront respectivement versées et facturées à la fin de réalisation de l'ensemble des mesures du projet d'agglomération de 1^{ère} génération.

Selon décision du comité, la répartition des montants d'investissement du PA se fait sur la base de la population légale de 2010 et l'ICF 2011-2012.

Montant à répartir issu de l'investissement, chapitre 62

Bulle	0.00
Morlon	0.00
Le Pâquier	0.00
Riaz	0.00
Vuadens	0.00
Total	0.00

Commune	Population légale au 31.12.2010	Indice régional total de la capacité financière (2011-2012)	Population fois l'indice	Ratio	Subvention de Mobul (20 %)	Participation à Mobul	Solde à payer
Bulle	18'947	123.17	2'333'702	80.52%	0.00	0.00	0.00
Morlon	590	101.98	60'168	2.08%	0.00	0.00	0.00
Le Pâquier	1'094	96.57	105'648	3.65%	0.00	0.00	0.00
Riaz	2'153	102.12	219'864	7.59%	0.00	0.00	0.00
Vuadens	1'982	90.31	178'994	6.18%	0.00	0.00	0.00
	24'766		2'898'377	100.00%	0.00	0.00	0.00

de l'administration et des études générales

fonctionnement, selon article 15, alinéa 1, lettre c) des statuts

25% au prorata de la population et 75% au prorata de la population pondérée par l'IPF

Montant à répartir issu du fonctionnement, chapitres 0, 3, 7 et 9 (excepté chapitre 941)

266'438.72

Montant représentant l'amortissement des investissements d'études

60'881.65

Total

327'320.37

Commune	Population légale au 31.12.2018	Indice du potentiel fiscal de l'année 2020	Population x IPF	25% Population et 75% Population pondéré par l'IPF	Total
Bulle	23'439	106.12	2'487'347	79.18%	259'156.30
Morlon	615	97.50	59'963	1.95%	6'381.15
Le Pâquier	1'344	79.94	107'439	3.69%	12'081.25
Riaz	2'781	90.24	250'957	8.33%	27'260.70
Vuadens	2'405	84.27	202'669	6.86%	22'441.00
	30'584		3'108'375	100.00%	327'320.40

Engagements conditionnels

Selon courrier du 25 novembre 2020, les Transports publics fribourgeois (TPF) ont indiqué accepter la détermination d'indemnisation de CHF 3'000'000 pour le contrat de prestations de service concernant l'année 2020 sous réserve des effets liés à la crise sanitaire en lien avec la COVID-19. Il existe une possibilité que l'association de communes Mobul doive prendre en charge une couverture de déficit en lien avec les pertes de recettes 2020 ainsi que les coûts supplémentaires liés au plan de protection de la clientèle et du personnel. Des discussions sont actuellement engagées entre la Confédération et les Cantons afin de définir la répartition de la prise en charge de cette couverture de déficit liés à la crise du COVID-19. A ce jour, les modalités de détail ne sont pas encore connues. En raison de l'impossibilité objective à définir un montant de provision, le comité de direction a renoncé à comptabiliser une provision à charge de l'exercice 2020.

M. le Préfet remercie M. C. Jungo ainsi que les auteurs de ces comptes. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des commentaires.

M. Stéphane Schwab demande si le dernier élément présenté porte uniquement sur les déficits de fonctionnement. Il souhaiterait savoir si ces baisses de rentrées concernent les investissements ou uniquement les frais de fonctionnements.

M. C. Jungo demande à M. Grégoire Cantin s'il peut apporter des précisions. Au niveau de Mobul, ce sera une charge de fonctionnement complémentaire

M. G. Cantin répond que, avec le Covid, la fréquentation des transports publics a été plus faible et ils versent des indemnités sur des comptes planifiés, sur ce qu'on imagine recevoir comme recettes. Cette information est assez stable, il y a un énorme choc qui arrive et un « trou » qui se forme. Les entreprises ne peuvent pas le combler, c'est aux collectivités ou aux commanditaires de le financer. Raison pour laquelle pour 2020 et 2021, ils vont essayer de mettre en place un mécanisme afin de compenser cette perte de recettes. Ceci n'a rien à voir avec les investissements. Les entreprises de transports ont chacune leur politique pour déterminer si elles continuent à investir dans leur matériel roulant et leur infrastructure. C'est un débat qui ne les concerne pas directement. Là il s'agit de pertes de recettes en raison de l'absence de personnes dans les transports publics. Il profite de l'occasion pour signaler qu'ils sont en train d'élaborer un projet de message pour le Grand Conseil. Des informations seront transmises pour définir le montant de cette perte au niveau de Mobul.

M. le Préfet remercie M. G. Cantin de ces explications et, vu qu'il n'y a pas d'autres questions, procède aux votations à mains levées.

M. le Préfet accueille et salue Mme la Syndique de la Commune du Pâquier, Mme Antoinette Badoud qui se joint à l'Assemblée à 7h56.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2020 tels que présentés. Elle accepte qu'en l'absence du délégué de la commune du Pâquier, un courriel de validation des comptes 2020 sera adressé au secrétariat Mobul par la commune du Pâquier.**

Hors séance

Le 04.03.2021, le Conseil communal de Le Pâquier a approuvé par courriel tous les points à l'ordre du jour de ladite Assemblée, à savoir les comptes et le plan directeur d'agglomération.

5. Adoption du plan directeur d'agglomération

M. le Préfet cède la parole à la Présidente du Comité de direction, Mme Marie-France Roth Pasquier pour le point 5.

Mme Roth Pasquier lit le message pour l'approbation du PA4.

Assemblée des délégués du 1^{er} mars 2021

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du plan directeur de l'agglomération bulloise

1. CADRAGE

Projet d'agglomération de première génération (PA1)

En décembre 2007, l'Assemblée des délégués de l'agglomération bulloise (Mobul) approuvait le projet d'agglomération de première génération (PA1) déposé auprès des services de la Confédération en date du 31 décembre 2007, qui l'a approuvé courant 2008. Ceci a permis aux communes de l'Agglomération de bénéficier d'un cofinancement des mesures approuvées du PA1 à hauteur de 35%, soit d'une contribution fédérale de 9.3 millions de francs.

Projet d'agglomération de troisième génération (PA3)

En 2011, n'ayant que peu avancé dans la mise en œuvre de ses mesures, l'Agglomération a renoncé à déposer un projet d'agglomération de seconde génération (PA2). En 2016, l'Assemblée des délégués de l'agglomération bulloise (Mobul) approuvait par contre le projet d'agglomération de troisième génération (PA3), qui a été déposé auprès des services de la Confédération le 30 juin 2016. Ce projet a également été approuvé par la Confédération et les communes de l'Agglomération ont alors bénéficié d'un cofinancement de 40%, soit d'une contribution fédérale de 12.1 millions de francs.

Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)

La croissance démographique de l'Agglomération reste très rapide. Cela provoque une forte pression foncière et une multiplication des projets de construction. Si l'ensemble a bien intégré les principes du PA1 et du PA3, le besoin d'un accompagnement infrastructurel et qualitatif du développement urbain est toujours important. En particulier, le développement des réseaux de transport public et de mobilité douce ainsi que des propositions pour la valorisation des espaces publics et des espaces verts, aussi bien à l'intérieur du tissu bâti qu'à l'extérieur, sont des éléments majeurs qui ont poussé les communes de Mobul à élaborer un PA4 (qui prend dans le canton de Fribourg la forme d'un plan directeur d'agglomération (PDA).

Aujourd'hui, ce PDA/PA4 est soumis à l'Assemblée des délégués de l'agglomération bulloise, pour adoption formelle, avant d'être transmis au Canton pour examen final et approbation afin de pouvoir être transmis à la Confédération avant le 30 juin 2021.

2. RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique s'est déroulée du 2 octobre au 1er décembre 2020 pour la population et les associations, et a duré un mois de plus pour les communes de l'agglomération et les services de l'Etat (phase d'examen préalable).

Une séance d'information aux conseillers communaux a été organisée le jeudi 24 septembre à 19h30 à la salle polyvalente du Pâquier. Une séance d'information publique a été organisée le jeudi 8 octobre 2020 à l'Aula du CO3 de Riaz à 20h00. Une cinquantaine de personnes étaient présentes malgré la crise sanitaire

Les remarques et observations exprimées ont été traitées et intégrées dans le PDA/PA4. Cette consultation a fait l'objet d'un « rapport de consultation » également intégré au document aujourd'hui soumis à adoption.

Dans le cadre de cette consultation, un questionnaire a permis de recueillir l'avis du public sur différents éléments du PDA. Les questionnaires informatiques ainsi que les courriers ont suscité :

Huit prises de position individuelles ;

Trois prises de position d'associations ou d'entreprises : les TPF, l'ATE et Graine d'Avenir.

Concernant les retours des communes de l'agglomération :

- La Commune de Bulle n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet
- La Commune de Morlon n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet
- La Commune de Riaz n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet
- La Commune de Vuadens n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet
- La Commune du Pâquier n'a pas émis de remarque. Elle est favorable au projet

Le Canton a également fait part de ses remarques dans le cadre de l'examen préalable. Outre le préavis de synthèse de la DAEC, 9 services ont établi des préavis :

- La Promotion Economique (PromFR)
- La Police cantonale (POL)
- Le Service des forêts et de la nature (SFN)
- La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)
- Le Service de l'environnement (Sen)
- La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)
- La Direction des Finances (DFin)
- Le Service de la mobilité (SMo)
- Le Services des constructions et de l'aménagement (SeCA)

3. CONTENU

Le document soumis à adoption (PDA/PA4) présente et détaille la vision de développement de l'agglomération pour ces 15 prochaines années. Il est organisé comme suit :

A. Le rapport et ses annexes

1. Cadrage : rappel des conditions cadres et de l'organisation actuelle de l'agglomération (non liant)
2. Compte rendu de mise en œuvre des précédents PA : ce chapitre, non liant, sera rédigé fin mai, afin d'être le plus à jour possible au moment du dépôt du dossier à la Confédération.
3. Analyse de la situation actuelle : diagnostic (non liant)
4. Tendances : prévisions d'évolution de la population, des emplois et de la mobilité (non liant)
5. Vision globale : c'est dans ce chapitre qu'est présentée la vision de développement à long terme de l'agglomération en termes d'urbanisation, de paysage et de mobilité. Ce chapitre n'est pas strictement liant au sens de plan directeur. Il pose cependant les bases de la stratégie (qui sera liante pour les communes et le Canton, cf. ci-dessous) et des mesures (pour lesquelles Mobul demande un cofinancement fédéral).
6. Besoin d'action : selon les directives fédérales, les besoins d'action découlant de la stratégie doivent être formellement décrits. C'est l'objet de ce chapitre (non liant).
7. Stratégies sectorielles : c'est le cœur du projet, le détail du projet d'agglomération en termes d'urbanisation, de paysage et de mobilité. Les éléments liants de ce chapitre sont encadrés de gris.
8. Présentation des fiches de mesures : explicatif (non liant)
9. Annexes : en annexe du rapport, il y a les cartes d'analyse (non liantes) et les cartes stratégiques dont la carte stratégique de synthèse (liante)

B. Les fiches de mesures

Les fiches de mesures présentent dans le détail les mesures du PA4. Il est composé de trois types de mesures :

- Mesures non infrastructurelles (paysage, urbanisation)
- Mesures de planification supérieure (mesures ne dépendant pas directement de l'agglomération mais ayant des impacts sur elle (assainissement de la jonction autoroutière, intégration de nouvelles haltes ferroviaires à Planchy et à la Parqueterie)
- Mesures infrastructurelles (mesures de mobilité pour lesquelles l'Agglomération demande une participation financière à la Confédération).

Les mesures infrastructurelles sont classées en priorité A, B ou C selon la date à laquelle il est prévu de les mettre en œuvre. Les mesures classées en priorité A devront être mises en œuvre entre 2024 et 2028. C'est par ces mesures seulement que les communes et le Canton seront formellement liés si le PA4 est accepté par la Confédération.

Le coût total des mesures de priorité A est estimé à CHF 45'954'000.-. Ces montants se répartissent comme suit :

- CHF 30'200'000.- à la charge de la commune de Bulle
- CHF 1'942'000.- à la charge de la commune de Vuadens
- CHF 967'000.- à la charge de la commune de Riaz
- CHF 441'000.- à la charge de la commune de ~~Morlon~~
- CHF 60'000.- à la charge de la commune du Pâquier
- CHF 12'344'000.- à la charge du Canton

De ces montants, il faudra déduire une participation fédérale de 30% à 40% si le PA4 est approuvé par la Confédération et que ces mesures sont acceptées par elle. A noter que l'Agglomération n'est liée par ces mesures que si la Confédération accepte de cofinancer le PA4.

C. Rapport sur la consultation

Ce rapport reprend les différentes prises de position et précise de quelle manière elles ont été considérées.

Sur la base des explications fournies, le Comité demande à l'Assemblée des délégués d'adopter le présent Plan directeur d'agglomération.

M. C. Jungo précise que ce n'est pas le 30 juin 2021 mais le 15 juin 2021 que le document doit être déposé à la Confédération via le Canton.

M. le Préfet remercie Mme Roth Pasquier de la présentation et demande s'il y a des commentaires dans la mesure où les communes ont toutes acceptées le principe.

M. P. Morand a remarqué une erreur en page 116 du dossier et en page 9 du rapport et demande à team+ de corriger lac de Gruyères par le lac de la Gruyère.

Il est surpris de ce qui est décrit sur les espaces publics et les espaces verts. Il s'est fait un travail considérable sur Bulle au niveau des espaces verts, par exemple au parc des Jardins de Sainte Croix, jardins des Capucins, avec l'introduction dans notre PAL de jardins urbains, qui est quelque chose de nouveau admis par le SeCA. Le dézonage de La Tiolieres à la Tour-de-Trême, qui est aussi un parc urbain d'environ 70'000 m² de terrain qui ont été enlevés de la zone d'intérêt général en constructible, pour retourner à l'agriculture. Ce sont des points positifs qui devraient être écrits à quelque part.

M. le Préfet remercie M. P. Morand pour ses commentaires et demande la prise de position de M. C. Jungo ou Mme Roth Pasquier.

Mme Roth Pasquier répond qu'elle accepte la remarque concernant le lac et va demander la correction. Pour l'histoire des espaces verts, il est effectivement mentionné qu'à Bulle il y a un manque d'espaces publics. C'est peut-être en effet mettre un peu sous silence le travail réalisé ces 5 dernières années, mais il y a quand même un point positif et on va vers le mieux. Elle demande à M. C. Jungo s'il est possible de modifier quelque chose.

M. C. Jungo relève que la Confédération verra, par les mesures et les besoins d'actions, que l'agglomération se dirige vers quelque chose d'encore plus positif au niveau des parcs paysagers. Ce qui nous fait passer d'un état de la situation à un besoin d'action avec un grand pas qui donnera des points à l'agglomération vis-à-vis de la Confédération.

Mme Roth Pasquier fait remarquer qu'il est mentionné qu'un certain nombre de mesures ont été mises en place, toutes ne sont pas réalisées, mais permettrons certainement une amélioration substantielle des espaces publics. Ce qui laisse une marge d'amélioration et on ne peut pas dire que tout est négatif. Elle propose de rester à cette rédaction.

M. le Préfet remercie Mme Roth Pasquier et a lui aussi une remarque. Il y a eu un certain nombre de coordinations entre le plan directeur régional et Mobul qui se sont très bien passées. Assez complexe à coordonner ensemble, on s'est heurté parfois sur des éléments où on a cru qu'il y avait des procédures supplémentaires exigées, par exemple avec les masters-plans lors de la mise en zone de nouvelles surfaces. En réalisés ces masters-plans sont des études permettant de définir la vision de Planchy notamment. Des études de densification sont exigées par la Confédération, par le plan directeur cantonal et désormais par le plan directeur régional. Ce ne sont pas autre chose que des études de densification mais qui portent, dans le PA4, le terme de master plan, ce qui peut induire en erreur.

Il pense que nous allons dans la bonne direction et salue, comme Président de l'ARG et responsable du plan directeur régional, l'attitude constructive des responsables de Mobul. Il a fallu tout mettre à niveau et coordonner 2 plans directeur régionaux, ce qui n'était naturellement pas simple.

M. le préfet demande s'il y a d'autres questions ou commentaires.

M. St. Schwab se rapporte à la page 107, où il est mentionné que le Conseil communal va revenir sur cette passerelle entre Bulle et Riaz, pour rappeler que la Commune de Riaz n'y est pas favorable. Ils auraient souhaité que la passerelle soit retirée. Ils réitèrent et estiment que des économies pourraient être faites. Toutes les routes annexes sont passées à 30 km/h, ce qui permettrait aux vélos de passer par le pont sur la route du collège existant et ne coûterait rien vu qu'il est situé à quelques mètres de la passerelle prévue. Pouvoir rejoindre tous les axes, y compris le CO, par des chemins de mobilités douces, sans passer au travers d'un quartier serait préférable, mais il accepte naturellement le PA4.

M. le Préfet le remercie et demande s'il y a des commentaires de responsables.

M. C. Jungo prend la parole et a bien entendu l'intervention de M. St. Schwab. Ils sont au courant de cet élément et tient à préciser que ce n'est ni en priorité A, ni en priorité B, mais en priorité C et que ce point devra être rediscuté.

Vu qu'il n'y a plus de commentaire, **M. le Préfet** propose à l'assemblée de passer au vote.

➤ **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, adopte le plan directeur d'agglomération et le projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4).**

Hors séance

Le 04.03.2021, le Conseil communal de Le Pâquier a approuvé par courriel tous les points d'ordre du jour de ladite Assemblée, à savoir les comptes et le plan directeur d'agglomération.

M. Le préfet relève que ce projet est une étape importante qui va engager les communes et l'agglomération pour les 15 prochaines années avec beaucoup de réalisations. Il remercie les concernés pour tout le travail accompli et se réjouit de la mise en œuvre qui débutera dès que la Confédération aura approuvé ce document.

6. Assemblée de reconstitution de MOBUL

M. le Préfet rappelle que l'Assemblée de reconstitution est prévue le lundi 29 avril 2021 à 7h30 et espère qu'elle pourra se faire en présentielle. Il y aura lieu de présenter les candidatures par les communes avec le nom des

nouveaux Conseillers communaux qui seront présents au niveau du Comité de direction et de l'Assemblée des délégués.

Les communes et la préfecture sont beaucoup sollicitées par les comités des associations intercommunales dont Mobul fait partie. La présence des délégués par région est devenue une habitude et il faudrait avoir une approche globale de ces représentations. Afin d'organiser les prochains comités régionaux de manière coordonnées pour que toutes les communes soient représentées d'une manière ou d'une autre dans ces comités, un tableau qui définit bien ces représentations va être transmis aux communes.

Les 23 et 24 avril prochain se dérouleront les cérémonies d'assermentation et, à partir de là, les Conseillers communaux pourront siéger.

7. Divers

M. le Préfet demande s'il y a des points à discuter.

7.1. Date prochaine Assemblée des délégués

M. le Préfet rappelle que la prochaine Assemblée des délégués de Mobul aura lieu le :
Jeudi 29 avril 2021, à 07h30.

M. le Préfet remercie les Délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h18.

La Secrétaire
Laurence Jenny



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet



Annexe I : Rapport de gestion de l'exercice 2020

Annexe II : Comptes 2020

Bulle, le 30 mars 2021

Distribution :

M. Patrice BORDARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Patrick Telfser, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Syndic de Vuadens
M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Conseiller communal de Morlon
M. Eric GOBET, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. Patrice MORAND, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. Jérôme TORNARE, Délégué et Conseiller communal de Bulle
M. Joseph GREMAUD, Délégué et Conseiller communal du Pâquier
M. Stéphane SCHWAB, Délégué et Syndic de Riaz
M. Alain HEIMO, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction et Syndic de Morlon

Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction et Syndique du Pâquier
M. Antonin CHARRIERE, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Riaz

M. Cédric JUNGO, Ingénieur et Chef de projet, Ville de Bulle
M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DAEC)
Mme Adrienne SCHNEIDER, Aménagiste (SECA)
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

Secrétariat communal de Bulle
Secrétariat communal de Morlon
Secrétariat communal Le Pâquier
Secrétariat communal de Riaz
Secrétariat communal de Vuadens

